



Conseil économique et social

Distr. générale
7 novembre 2022
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Organisation mondiale de la Santé Bureau régional pour l'Europe

Réunion des Parties au Protocole sur l'eau
et la santé à la Convention de 1992 sur
la protection et l'utilisation des cours d'eau
transfrontières et des lacs internationaux

Sixième session

Genève, 16-18 novembre 2022

Points 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 de l'ordre du jour provisoire

**Améliorer la gouvernance en matière d'eau et de santé :
appui à la définition d'objectifs et à la mise en œuvre
des mesures correspondantes**

**Assistance en vue de l'adhésion au Protocole
et de son application au niveau national**

**Amélioration de la résilience face aux changements
climatiques**

Procédure d'examen du respect des dispositions

**Prévention et limitation de l'incidence des maladies liées
à l'eau**

Eau, assainissement et hygiène en milieu institutionnel

Petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement

**Gestion sûre et efficace des systèmes d'approvisionnement
en eau et d'assainissement**

**Accès équitable à l'eau et à l'assainissement : mettre en
pratique les droits de l'homme à l'eau et à l'assainissement**

Rapport sur l'exécution du programme de travail pour 2020-2022

Version révisée

Document établi par le secrétariat conjoint



Résumé

Le présent document vise à rendre compte de l'exécution du programme de travail pour 2020-2022 du Protocole sur l'eau et la santé à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (ECE/MP.WH/19/Add.1-EUPCR/1814149/1.2/2019/MOP-5/06/Add.1). Il a été établi par le secrétariat conjoint de la Commission économique pour l'Europe et du Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'Europe, avec la participation des Parties et des pays chefs de file. Il donne une vue d'ensemble des activités menées en mettant en évidence les progrès accomplis, les facteurs de réussite et les difficultés rencontrées, et résume les activités menées au titre des différents domaines d'activité du programme.

La Réunion des Parties souhaitera peut-être :

- a) Adopter le présent rapport sur l'exécution du programme de travail pour 2020-2022 ;
- b) Saluer les membres du Groupe de travail de l'eau et de la santé, le Bureau, les autres organes subsidiaires, les Parties chefs de file, les autres États et organisations ainsi que le secrétariat conjoint pour l'aide précieuse qu'ils ont apportée à la concrétisation des différentes activités prévues au titre du Protocole ;
- c) Remercier les Parties et les autres États coopérants, en particulier les États et organisations chefs de file qui ont affecté des ressources humaines et financières à l'exécution du programme de travail pour 2020-2022.

I. Éléments marquants du programme de travail pour 2020-2022 : principaux résultats

1. Au 6 septembre 2022, 27 pays¹ avaient ratifié le Protocole sur l'eau et la santé à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux. Depuis la cinquième session de la Réunion des Parties (Belgrade, 19-21 novembre 2019), le Monténégro est devenu Partie au Protocole le 19 février 2020. Plusieurs autres pays, dont l'Italie, le Kazakhstan, la Macédoine du Nord et l'Ouzbékistan, ont fait part de leur intention d'adhérer au Protocole et sont à différents stades du processus d'adhésion.

2. En ce qui concerne le programme de travail pour 2020-2022 (ECE/MP.WH/19/Add.1–EUPCR/1814149/1.2/2019/MOP-5/06/Add.1), un grand nombre de résultats concrets ont été obtenus dans la plupart des domaines d'activité grâce aux efforts inlassables des Parties et pays chefs de file, à l'engagement des Parties, d'autres États et des organisations œuvrant dans le cadre du Protocole ainsi qu'aux travaux menés par le secrétariat conjoint (voir tableau ci-dessous pour un résumé détaillé). Toutefois, la pandémie de COVID-19 a ralenti l'exécution du programme de travail et a entraîné l'annulation ou le report de certaines réunions, activités de renforcement des capacités et projets sur le terrain. En outre, faute de ressources, le secrétariat conjoint n'a pas pu mener certaines activités prévues, comme l'organisation de la table ronde sur les changements climatiques et des ateliers sur la définition d'objectifs aux niveaux régional et national. Le Protocole a néanmoins continué d'orienter, à l'échelle régionale, les politiques relatives à l'eau, à l'assainissement, à l'hygiène et à la santé en stimulant l'action et l'échange de données d'expérience entre pays et entre secteurs, notamment sur la manière de faire face à la pandémie de COVID-19, de s'en remettre et de se préparer aux futures situations d'urgence, en mettant l'accent sur la fourniture universelle des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène essentiels ainsi qu'en favorisant la coopération et l'assistance mutuelle.

3. Les organes subsidiaires relevant du Protocole ont continué à s'acquitter efficacement de leur mandat. Le Bureau du Protocole a tenu ses vingt-troisième, vingt-quatrième, vingt-cinquième, vingt-sixième, vingt-septième et vingt-huitième réunions (Genève (modalités hybrides)), les 13 et 14 mai 2020, les 4 et 5 novembre 2020, les 4 et 5 mars 2021, les 18 et 19 novembre 2021, les 2 et 3 février 2022 et les 17 et 18 mai 2022. Conformément à son mandat, le Bureau a supervisé et facilité l'exécution du programme de travail, notamment en étudiant les moyens de mobiliser des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du Protocole et de continuer à promouvoir cet instrument².

4. Le Groupe de travail de l'eau et de la santé est resté un cadre privilégié pour l'examen d'un large éventail de questions liées à l'eau, à l'assainissement, à l'hygiène et à la santé, ainsi qu'à la mise en œuvre et à la promotion du Protocole. À ses douzième et treizième réunions (tenues à Genève (modalités hybrides) les 14 et 15 avril 2021 et les 19 et 20 mai 2022), le Groupe de travail a examiné les progrès accomplis, les difficultés rencontrées, les activités prioritaires, la situation financière et les ressources nécessaires à l'exécution du programme de travail pour 2020-2022 et a aidé à définir les priorités du projet de programme de travail pour 2023-2025.

¹ Voir www.unece.org/env/water/pwh_status/legal.html.

² ECE/MP.WH/2/Add.1–EUR/06/5069385/1/Add.1, art. 20 (par. 4) du Règlement intérieur des réunions des Parties au Protocole ; ECE/MP.WH/2/Add.2–EUR/06/5069385/1/Add.2, décision I/5, par. 5.

Produits livrés et résultats obtenus dans le cadre du programme de travail pour 2020-2022, par domaine d'activité

Principaux produits livrés
dans chaque domaine d'activité

Résultats obtenus et effets potentiels

1. Amélioration de la gouvernance en matière d'eau et de santé

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Organisation de deux réunions de l'Équipe spéciale de la définition d'objectifs et de l'établissement de rapports, qui ont été l'occasion, entre autres, de partager des données d'expérience sur la COVID-19 et de fixer des objectifs• Accomplissement du cinquième cycle d'établissement de rapports• Établissement d'un rapport de synthèse sur la base des rapports nationaux reçus• Réalisation d'enquêtes dans 20 pays dans le cadre de l'analyse et de l'évaluation mondiale de l'ONU-Eau sur l'assainissement et l'eau potable afin de faciliter la définition des objectifs et l'établissement des rapports au titre du Protocole | <p>Incidence des politiques menées : l'application des dispositions fondamentales du Protocole relatives à la définition des objectifs et à l'établissement des rapports a été renforcée, comme prescrit dans les articles 6 et 7 :</p> <ul style="list-style-type: none">– 7 Parties ont fixé ou revu leurs objectifs ;– 27 Parties ont soumis un rapport au titre du cinquième cycle d'établissement de rapports. <p>Traitement des questions nouvelles : les bonnes pratiques sur la manière de prendre en compte les questions nouvelles telles que les changements climatiques et la pandémie de COVID-19 ou d'autres pandémies dans la définition d'objectifs à l'échelle nationale ont été mises en commun.</p> |
|--|---|

2. Prévention et limitation de l'incidence des maladies liées à l'eau

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Élaboration de deux modules de formation :<ul style="list-style-type: none">– Surveillance des maladies liées à l'eau et gestion des épisodes de ces maladies ;– Surveillance de la qualité de l'eau potable grâce à des méthodes fondées sur les risques.• Élaboration de deux documents :<ul style="list-style-type: none">– <i>The Protocol on Water and Health and the COVID-19 pandemic: Relevance, lessons learned and future perspectives</i> (Le Protocole sur l'eau et la santé et la pandémie de COVID-19 : pertinence, enseignements tirés et perspectives d'avenir) ;– <i>Wastewater surveillance of SARS-CoV-2: Questions and answers (Q&A)</i> (Surveillance du SARS-CoV-2 dans les eaux usées : questions et réponses).• Soutien technique à l'élaboration d'une norme nationale relative à la qualité de l'eau potable en Azerbaïdjan• Examen de la charge de la légionellose dans la région paneuropéenne• Enquête sur les cadres de réglementation et de surveillance de la légionellose | <p>Incidence des politiques menées : les exigences en matière de surveillance fondée sur les risques recommandées dans les directives de l'OMS ont été intégrées dans les normes et réglementations nationales établies dans les pays bénéficiaires.</p> <p>Renforcement des capacités aux fins de l'amélioration de la surveillance : les programmes de formation ont permis aux institutions nationales d'appliquer des méthodes efficaces de surveillance de l'eau potable et des maladies liées à l'eau et de renforcer les systèmes de préparation, d'alerte rapide et d'intervention, ce qui a contribué à l'application de l'article 8 du Protocole.</p> <p>Réponse aux nouvelles priorités : la mise en commun des connaissances et des pratiques sur les cas d'utilisation, les avantages et les considérations concernant la mise en place d'une surveillance environnementale du SARS-CoV-2 dans les eaux usées a permis aux pays de mieux faire face à la pandémie.</p> <p>Production d'éléments probants : des analyses approfondies des données collectées ont permis de déterminer les priorités en matière de prévention de la légionellose et de lutte contre cette maladie tant au niveau national qu'en vue de l'élaboration des futurs programmes dans le cadre du Protocole.</p> |
|--|---|

Principaux produits livrés
dans chaque domaine d'activité

Résultats obtenus et effets potentiels

- Organisation de quatre événements :
 - Réunion régionale d'experts sur la prévention de la légionellose et la lutte contre cette maladie ;
 - Consultation rapide d'experts sur la surveillance environnementale du SARS-CoV-2 dans les eaux usées ;
 - Webinaire sur la surveillance environnementale du SARS-CoV-2 dans les eaux usées ;
- Deuxième consultation d'experts sur les besoins de santé publique liés à la surveillance du SARS-CoV-2 dans les eaux usées.

3. Eau, assainissement et hygiène en milieu institutionnel

- Élaboration de deux publications :
 - *Improving quality of care through better water, sanitation and hygiene: A pan-European perspective* (Améliorer la qualité des soins grâce à un renforcement de la qualité de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène : une perspective paneuropéenne) ;
 - *Water, sanitation and hygiene in health-care facilities: A practical tool for situation assessment and improvement planning* (L'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les établissements de santé : un outil pratique pour l'évaluation de la situation et la planification des améliorations).
 - Dispense de conseils techniques sur la fourniture de services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène sûrs dans les écoles en cas de pandémie
 - Aide apportée par sept pays pour évaluer la situation concernant l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'hygiène dans les établissements de soins de santé
 - Organisation de quatre événements :
 - Réunion d'experts sur l'augmentation de la consommation d'eau potable afin de diminuer la consommation de boissons sucrées et de réduire les déchets plastiques ;
 - Webinaire sur l'accès universel à l'hygiène des mains et les pratiques en la matière ;
- Incidence des politiques menées :
- Les principales exigences recommandées par l'OMS en matière d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène dans les écoles ont été intégrées dans les normes et réglementations nationales des pays bénéficiaires ;
 - Les exigences en matière d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène dans les établissements de soins de santé ont été intégrées dans les stratégies, les politiques et les réglementations nationales portant sur la résistance aux antimicrobiens et la lutte anti-infectieuse.
- Renforcement des capacités : le soutien technique, les sessions de formation et les webinaires ont contribué à renforcer les capacités, ce qui s'est traduit par une mise en œuvre de mesures et une amélioration de la surveillance dans les pays bénéficiaires.
- Création de partenariats : la collaboration entre les différents secteurs et avec les organisations concernées a été renforcée en vue d'une action coordonnée dans ce domaine.
- Production d'éléments probants :
- Le nombre de pays qui disposent de données nationales complètes sur l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'hygiène dans les écoles et les établissements de soins de santé a augmenté ;

<i>Principaux produits livrés dans chaque domaine d'activité</i>	<i>Résultats obtenus et effets potentiels</i>
<ul style="list-style-type: none"> – Deux ateliers sous-régionaux de renforcement des capacités sur les services d’approvisionnement en eau, d’assainissement et d’hygiène dans les écoles. 	<ul style="list-style-type: none"> – 30 pays européens ont fait état de progrès en matière d’approvisionnement en eau, d’assainissement et d’hygiène dans les écoles dans le cadre de l’ODD 4, et plus de 10 pays ont signalé de tels progrès dans les établissements de soins de santé dans le cadre de l’ODD 6 ;
<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de supports de communication et de formation : <ul style="list-style-type: none"> – Série d’affiches sur le thème de l’eau, de l’assainissement et de l’hygiène dans les écoles à l’intention des élèves ; – Matériel graphique visant à promouvoir l’hygiène menstruelle ; – Module de renforcement des capacités sur le thème de l’eau, de l’assainissement et de l’hygiène dans les écoles. 	<ul style="list-style-type: none"> – Le premier rapport régional sur l’approvisionnement en eau, l’assainissement et l’hygiène dans les établissements de soins de santé a permis d’établir des données de référence et sert de fondement scientifique pour orienter les mesures à prendre.

4. Petits systèmes d’approvisionnement en eau et d’assainissement

<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de trois publications : <ul style="list-style-type: none"> – <i>Water safety plan: A field guide to improving small drinking water supplies: Water safety planning for rural communities</i> (Plan de gestion de la sécurité sanitaire de l’eau : Guide pratique pour l’amélioration des petits systèmes d’approvisionnement en eau potable et planification de la sécurité sanitaire de l’eau dans les communautés rurales) ; – <i>Small-scale water supply and sanitation systems: Country activities towards safe and equitable access in the pan-European region</i> (Petits systèmes d’approvisionnement en eau et d’assainissement : Activités nationales visant à assurer un accès sûr et équitable dans la région paneuropéenne) ; – <i>Costing and financing of small-scale water supply and sanitation services</i> (Coûts et financement des petits systèmes d’approvisionnement en eau et d’assainissement). 	<p>Production d’éléments probants : l’analyse des rapports récapitulatifs nationaux soumis au titre du Protocole et les résultats de la consultation d’experts ont permis de définir les mesures à prendre pour améliorer les petits systèmes d’approvisionnement en eau et d’assainissement.</p> <p>Outils de mise en œuvre : des outils pratiques conçus pour les petits systèmes aident les gouvernements à orienter leurs politiques de financement de ces systèmes et les spécialistes des communautés rurales à appliquer les plans de gestion de la sécurité sanitaire de l’eau.</p> <p>Renforcement des capacités : les activités menées sur le terrain ont permis d’acquérir des connaissances et une expérience pratiques concernant l’application des plans de gestion de la sécurité sanitaire de l’eau et de l’assainissement recommandés par l’OMS pour les petits systèmes, l’objectif étant de transposer ces plans à plus grande échelle.</p>
--	--

*Principaux produits livrés
dans chaque domaine d'activité*

Résultats obtenus et effets potentiels

- Organisation de deux événements :
 - Webinaire visant à lancer la publication sur les coûts et le financement ;
 - Consultation d'experts sur l'assainissement sur site dans la région paneuropéenne (en coordination avec le domaine d'activité 5).
 - Mise en œuvre d'un projet de terrain sur la planification intégrée de la sécurité sanitaire de l'eau et de l'assainissement en Serbie
-

5. Gestion sûre et efficace des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Élaboration de la publication <i>Delivering safe sanitation for all: Areas for action to improve the situation in the pan-European region</i> (Assurer un assainissement sûr pour tous : domaines d'action pour améliorer la situation dans la région paneuropéenne)• Organisation de quatre événements :<ul style="list-style-type: none">– Première et deuxième consultations d'experts sur l'assainissement sur site dans la région paneuropéenne ;– Atelier de renforcement des capacités sur la planification intégrée de la sécurité sanitaire de l'eau et de l'assainissement en Serbie ;– Webinaire visant à diffuser les principales orientations de la note technique de l'OMS et de l'UNICEF intitulée « Eau, assainissement, hygiène et gestion des déchets en rapport avec le SARS-CoV-2, le virus responsable de la COVID-19 ».• Fourniture de conseils techniques sur le fonctionnement et la gestion sûrs des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans le contexte de la pandémie de COVID-19 | <p>Interventions en cas d'urgence : les activités menées ont permis de diffuser des données et des connaissances en vue d'appuyer les mesures prises par les pays pour se préparer à la COVID-19 et y faire face, l'accent étant mis sur la fourniture de services sûrs d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène aux ménages, notamment aux personnes vulnérables et dans les milieux à haut risque.</p> <p>Appui aux politiques publiques : les activités menées ont contribué à l'échange de bonnes pratiques et ont clairement mis en évidence la nécessité d'intensifier l'action publique en faveur de services d'assainissement et de gestion des eaux usées sûrs, y compris pour les systèmes sur site.</p> <p>Renforcement des capacités : les activités menées ont appuyé l'application de méthodes de gestion fondées sur le risque, telles que les plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau et de l'assainissement, conformément aux <i>Directives de qualité pour l'eau de boisson</i> et aux <i>Lignes directrices relatives à l'assainissement et à la santé</i> de l'OMS.</p> |
|---|---|
-

6. Accès équitable à l'eau et à l'assainissement : mettre en pratique le droit fondamental à l'eau et à l'assainissement

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Organisation de la sixième réunion du groupe d'experts de l'équité en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement en vue procéder à un échange de vues sur les problèmes d'abordabilité | <p>Production d'éléments probants : l'auto-évaluation relative à l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement au Bélarus a été achevée et les domaines d'action prioritaires ont été définis.</p> |
|---|--|

*Principaux produits livrés
dans chaque domaine d'activité*

Résultats obtenus et effets potentiels

<ul style="list-style-type: none">• Élaboration et promotion du document d'orientation <i>Making water and sanitation affordable for all: Policy options and good practices to ensure the affordability of safe drinking water and sanitation services in the pan-European region</i> (Mettre l'eau et l'assainissement à la portée de tous : possibilités d'action et bonnes pratiques pour l'accessibilité économique de l'eau potable et des services d'assainissement dans la région paneuropéenne)• Organisation d'un atelier régional sur l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement en vue d'entamer la révision de l'Outil d'évaluation concernant l'équité en matière d'accès, notamment en vue de prendre en compte les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19• Organisation d'un webinaire sur l'équité en matière d'accès aux services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène en vue de sensibiliser la population à cette question dans le contexte de la COVID-19	<p>Les politiques menées ont eu les incidences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">– Travaux et outils relatifs à l'accès équitable dont l'utilisation est recommandée dans la refonte de la directive de l'UE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine ;– Renforcement de la coopération avec le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement sur la question de l'équité ;– Renforcement de la collaboration avec la fédération européenne des associations nationales des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement (EurEau) et Aqua Publica Europea, associations de fournisseurs d'eau et d'opérateurs du secteur de l'eau. <p>Renforcement des capacités : les connaissances sur la question de l'abordabilité des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement ont été améliorées et les capacités dans ce domaine ont été renforcées.</p> <p>Réalisation à plus grande échelle des évaluations de l'équité : de nouveaux pays (Albanie, Géorgie et Monténégro) ont fait part de l'intérêt qu'ils portaient à la réalisation d'une auto-évaluation de l'équité en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement.</p>
---	--

7. Amélioration de la résilience face aux changements climatiques

<ul style="list-style-type: none">• Atelier mondial sur le renforcement de la résilience face aux changements climatiques grâce à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement aux niveaux national et transfrontière en coopération avec le secrétariat de la Convention sur l'eau• Document informel portant sur l'amélioration de la résilience face aux changements climatiques à l'aide du Protocole sur l'eau et la santé, présenté à la séance spéciale sur les changements climatiques qui s'est tenue au cours de la treizième réunion du Groupe de travail de l'eau et de la santé	<p>Renforcement des capacités : les activités menées ont aidé les pays paneuropéens à accroître la résilience du secteur de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène face aux changements climatiques.</p> <p>Incidence des politiques menées : certains pays ont fixé des objectifs pour accroître la résilience des services d'approvisionnement en eau et de l'assainissement face aux changements climatiques, comme il en ressort de l'analyse des rapports nationaux.</p>
---	--

Principaux produits livrés
 dans chaque domaine d'activité

Résultats obtenus et effets potentiels

8. Aide à l'application de la Convention au niveau national

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de la brochure <i>The Protocol on Water and Health: Driving action on water, sanitation, hygiene and health</i> (Le Protocole sur l'eau et la santé : Stimuler l'action dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, de l'hygiène et de la santé) pour information et sensibilisation • Séance d'information spéciale sur le Protocole à l'intention des missions permanentes basées à Genève • Aide à l'application du Protocole fournie à 11 pays au titre des accords biennaux de collaboration conclus par l'OMS et des stratégies de coopération de l'OMS avec les pays • Dans le cadre des dialogues sur les politiques nationales : <ul style="list-style-type: none"> – Fourniture d'un appui technique à 10 pays en ce qui concerne les principaux aspects de la gestion de l'eau liés au Protocole ; – Fourniture d'une assistance à quatre pays aux fins de la définition d'objectifs ou de la révision d'objectifs déjà définis. | <p>Adhésion : le Monténégro a adhéré au Protocole en 2020 et plusieurs autres pays (dont l'Italie, le Kazakhstan, la Macédoine du Nord et l'Ouzbékistan) préparent actuellement leur adhésion.</p> <p>Les pays et les partenaires ont une meilleure connaissance du Protocole, notamment des possibilités et des avantages qu'offre cet instrument.</p> <p>Renforcement des capacités : les capacités des pays bénéficiaires à mener des activités dans différents domaines thématiques pertinents pour les travaux du Protocole ont été renforcées.</p> |
|--|--|

9. Procédure d'examen du respect des dispositions

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Organisation de cinq réunions du Comité d'examen du respect des dispositions • Organisation de consultations et fourniture de conseils (à l'oral et à l'écrit) • Élaboration du résumé de la note interprétative intitulée « Les dispositions du Protocole sur l'eau et la santé et leurs liens avec le droit de l'Union européenne dans les domaines de l'eau et de la santé » • Analyse des rapports soumis au titre du cinquième cycle d'établissement de rapports, tels qu'ils figurent dans le rapport du Comité d'examen du respect des dispositions à la Réunion des Parties | <p>Incidence des politiques menées : l'application des dispositions fondamentales du Protocole relatives à la définition d'objectifs et à l'établissement de rapports a été renforcée, comme prescrit dans les articles 6 et 7 :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les Parties ont accompli des progrès dans la définition des objectifs et la communication de ces objectifs au secrétariat ; – Une analyse des exigences en matière d'établissement de rapports a été réalisée conformément à l'article 7 du Protocole. <p>Les États membres de l'Union européenne ont acquis une meilleure connaissance de la manière d'appliquer le Protocole et du droit de l'Union européenne dans les domaines de l'eau et de la santé.</p> |
|--|---|

Abréviations : SARS-CoV-2 = coronavirus 2 du syndrome respiratoire aigu sévère ;
 ODD = objectifs de développement durable ; UNICEF = Fonds des Nations Unies pour l'enfance ;
 OMS = Organisation mondiale de la Santé.

II. Facteurs de réussite, difficultés et pistes envisageables en ce qui concerne les futures activités à mener au titre du Protocole

5. La pandémie a perturbé l'exécution du programme de travail pour 2020-2022 du Protocole. Dans le même temps, elle a mis en lumière le rôle essentiel que jouent les services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène dans la prévention et la maîtrise des maladies infectieuses. Dans l'ensemble, des progrès ont été réalisés dans l'exécution du programme de travail malgré les circonstances de la pandémie, et d'importants résultats ont été obtenus grâce, entre autres, aux facteurs favorables suivants :

a) Le Protocole s'est rapidement imposé comme un mécanisme souple permettant de faire face aux nouvelles menaces. Le champ d'application et les méthodes de travail ont été adaptés aux nouvelles réalités, et le Protocole est resté un cadre paneuropéen efficace d'assistance technique et d'échange de bonnes pratiques entre les pays, ce qui a été d'une importance capitale pendant la pandémie. La plupart des réunions intergouvernementales et des consultations d'experts organisées au titre du Protocole s'étant tenues en ligne ou sous forme hybride, les travaux ont progressé au gré de l'évolution de la situation. Une série de webinaires organisés en 2020 et 2021 a permis aux Parties au Protocole de rester en contact et de discuter des incidences des mesures de lutte contre la pandémie sur l'approvisionnement en eau, l'assainissement, l'hygiène et la santé ;

b) Le dispositif de gouvernance et les mécanismes d'assistance technique bien établis du Protocole ont continué d'aider les pays dans la définition d'objectifs et la mise en œuvre de mesures visant à résoudre les questions prioritaires relatives à l'approvisionnement en eau, à l'assainissement et à l'hygiène. Le Protocole était de plus en plus considéré comme un vecteur capable de traduire en actions nationales concrètes les principaux engagements mondiaux et régionaux en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène, en particulier les ODD 6 et 3, mais aussi d'autres objectifs tels que les ODD 1, 2, 4, 11 et 13, ainsi que les mesures proposées à l'annexe I de la Déclaration de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (Ostrava, Tchéquie, 13-15 juin 2017) (Déclaration d'Ostrava), qui préconise explicitement la ratification du Protocole ou l'adhésion à celui-ci et qui est pleinement conforme aux priorités définies par le Protocole³ ;

c) Les travaux menés au titre du Protocole ont été indispensables pour accélérer l'application au niveau régional du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des résolutions 72.7, relatives à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène dans les établissements de santé⁴, et 73.1, relative à la lutte contre la COVID-19⁵, de l'Assemblée mondiale de la Santé, de l'Initiative « Hygiène des mains pour tous » de l'OMS et de l'UNICEF⁶, des *Directives de qualité pour l'eau de boisson* de l'OMS⁷, des *Lignes directrices relatives à l'assainissement et à la santé* de l'OMS⁸ et de la *Stratégie mondiale dans le domaine de la santé, de l'environnement et des changements climatiques* de l'OMS⁹ ;

d) La collaboration avec l'Union européenne s'est renforcée, notamment grâce aux efforts déployés par le Bureau. La refonte de la Directive de l'Union européenne relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine¹⁰ encourage l'utilisation des documents d'orientation élaborés dans le cadre du Protocole, exigeant notamment que des mesures soient prises pour améliorer ou préserver l'accès de tous à l'eau, en particulier des groupes vulnérables et marginalisés, et que soit instaurée une approche fondée sur les risques qui couvre toute la chaîne d'approvisionnement, comme des plans de gestion de la sécurité

³ EURO/Ostrava2017/7, voir <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/347251/WHO-EURO-2017-3898-43657-61367-fre.pdf?sequence=1&isAllowed=y>.

⁴ WHA72.7.

⁵ WHA73.1

⁶ Initiative « Hygiène des mains pour tous », disponible à l'adresse www.who.int/publications/m/item/hand-hygiene-for-all-global-initiative.

⁷ Voir www.who.int/publications/i/item/9789240045064.

⁸ Voir <https://www.who.int/fr/publications/i/item/9789241514705>.

⁹ Voir <https://apps.who.int/iris/handle/10665/331959>.

¹⁰ Voir <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32020L2184>.

sanitaire de l'eau. Cela a encore renforcé les fortes synergies et le soutien mutuel dans l'application des dispositions du Protocole et des exigences de la Directive de l'Union européenne relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine ;

e) Grâce au leadership et à la supervision stratégique exercés par le Bureau du Protocole, ainsi qu'au rôle moteur des Partis chefs de file et à leur appui technique et financier, des progrès notables ont été enregistrés dans les différents domaines thématiques. La portée du Protocole a été élargie et des actions de sensibilisation ont été menées auprès d'autres pays, ce qui a renforcé l'intérêt porté à l'instrument, son poids politique et sa pertinence tant au niveau national qu'international. Toutefois, dans les années à venir, les Parties au Protocole devront surmonter certaines difficultés, et notamment améliorer le système de financement pour garantir l'exécution de l'ambitieux plan d'activités à réaliser aux niveaux national et régional ;

f) La mobilisation continue de plusieurs pays donateurs et organisations partenaires a permis de répondre aux priorités en matière d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène, de surmonter des difficultés récurrentes et de faire face aux nouvelles menaces dans la région paneuropéenne, ainsi que de suivre les progrès réalisés. La collaboration avec des organisations partenaires appartenant ou non au système des Nations Unies (par exemple, l'Union européenne, EurEau, Aqua Publica Europea, l'Agence japonaise de coopération internationale, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et l'UNICEF) a renforcé l'efficacité et les effets des travaux réalisés au titre du Protocole. En outre, les activités menées en synergie avec les instruments et cadres existants (notamment les dialogues sur les politiques nationales portant sur la gestion intégrée des ressources en eau tenus dans le cadre de l'Initiative de l'Union européenne pour l'eau, les accords biennaux de collaboration et les stratégies de coopération conclus entre le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe et les États, le Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène, l'analyse et l'évaluation mondiales de l'ONU-Eau sur l'assainissement et l'eau potable, l'Initiative de l'ONU-Eau pour le suivi intégré de l'objectif de développement durable n° 6 et l'Initiative des petits États du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe) ont également joué un rôle important dans l'accélération des progrès. Le renforcement de la collaboration avec le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement a permis de mieux faire connaître le Protocole et ses outils. Les organisations non gouvernementales (ONG) ont également joué un rôle important dans l'avancement des travaux dans les différents domaines du programme en contribuant aux activités et en partageant leurs expériences à l'occasion des événements organisés au titre du Protocole.

6. Plusieurs problèmes ont toutefois entravé le développement des travaux et compromis l'exécution de certaines activités inscrites dans le programme de travail pour 2020-2022. Il s'agit notamment des problèmes suivants :

a) L'évolution des priorités politiques nationales due à la pandémie a entraîné le report de certains projets. En outre, un certain nombre de réunions et d'activités de renforcement des capacités organisées en présentiel au niveau national n'ont pu avoir lieu en raison des restrictions imposées aux déplacements internationaux ;

b) Si l'évolution des contributions des Parties aux fonds d'affectation spéciale créés par la Commission économique pour l'Europe (CEE) et le Bureau de l'OMS pour l'Europe au titre du Protocole a été positive, grâce à plusieurs nouvelles Parties donatrices, le niveau des ressources financières n'a pas permis d'assurer l'exécution de toutes les activités prévues dans le programme de travail et de garantir un appui adéquat de la part du secrétariat. Malgré les contributions financières et en nature fournies par les Parties, d'autres États et des organisations telles que l'Union européenne, l'aide consécutive de l'ONU et celle fournie par l'OMS au titre de son budget ordinaire, ainsi que les efforts déployés par le secrétariat conjoint pour mobiliser des ressources supplémentaires, l'absence de financement durable, prévisible et sans affectation constitue toujours un sérieux problème, auquel les parties prenantes au Protocole doivent systématiquement remédier, d'autant plus que la demande de ressources supplémentaires au titre du budget ordinaire de l'ONU formulée à la

cinquième session de la Réunion des Parties a malheureusement été rejetée en 2020¹¹. En outre, certains cofinancements, par exemple ceux du programme des dialogues sur les politiques nationales, ont malheureusement été considérablement réduits en 2021-2022 ;

c) Le secrétariat conjoint ne disposait souvent pas des ressources humaines nécessaires à l'exécution de son mandat élargi et des activités prévues, dont le nombre et la portée avaient augmenté, ce qui a fait que le personnel n'avait pas pu faire face à la charge de travail existante et répondre aux attentes croissantes des États parties et non parties et des partenaires. L'exécution du programme de travail avait aussi été entravée par le fait que des fonctionnaires du secrétariat du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe avaient été temporairement réaffectés pour soutenir la riposte à la pandémie (depuis février 2020) et l'action des Nations Unies face à la situation d'urgence humanitaire et sanitaire provoquée par la guerre en Ukraine (depuis février 2022), conformément aux dispositions de l'article 2 d) de la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé et au mandat donné expressément par la résolution WHA75.11 de l'Assemblée mondiale de la Santé.

7. S'agissant des perspectives pour les travaux futurs à entreprendre dans le cadre du Protocole, il existe différentes possibilités, dans le cadre du programme de travail pour 2023-2025, de maintenir le rythme des progrès, voire de l'accélérer, et de surmonter les difficultés et les défis émergents mentionnés précédemment, notamment les suivantes :

a) La poursuite, par le Bureau du Protocole, avec l'appui du secrétariat conjoint, des efforts visant à augmenter le nombre de Parties dans la région paneuropéenne, et à renforcer la concordance de ses travaux avec les grandes priorités mondiales et régionales, afin de tirer parti de liens de synergie et de partenariats avec les principaux acteurs ;

b) L'appui aux Parties et aux autres États dans la mise en œuvre des engagements relatifs à l'approvisionnement en eau, à l'assainissement et à l'hygiène définis dans le Programme 2030 et la Déclaration d'Ostrava (y compris les engagements et priorités qui seront définis à la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé, qui se tiendra à Budapest en juillet 2023), ainsi que dans l'application des résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023 (New York, 22-24 mars 2023), qui seront de la plus haute importance pour les travaux futurs menés au titre du Protocole ;

c) L'accent mis, dans le programme de travail pour 2023-2025, sur le renforcement de l'intérêt porté par les responsables politiques aux questions prioritaires découlant de la pandémie, telles que le renforcement de l'hygiène des mains pour tous et l'évaluation des inégalités qui semblent s'être creusées pendant cette période, et sur les actions menées à cet égard. Les objectifs et les dispositions du Protocole aident les pays à « construire en mieux pour l'avenir » des systèmes d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de santé dans le contexte de l'après-COVID-19 et à renforcer les capacités de prévention des futures épidémies et situations d'urgence et de lutte contre celles-ci ;

d) Pour faire progresser la mise en œuvre de l'article 8 du Protocole, l'accent mis sur le renforcement des capacités et le partage de données d'expérience en matière de surveillance environnementale des eaux usées (pour la détection du SARS-CoV-2 et d'autres nouveaux agents pathogènes et polluants, et la lutte contre la résistance aux antimicrobiens), en tant que partie intégrante de la planification des opérations d'urgence des activités de surveillance de la santé publique ;

e) L'action climatique dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de la santé, dans le cadre du Protocole. Les travaux porteront en priorité sur le renforcement de la résilience des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement face aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux autres risques climatiques, ainsi que sur la mise en place de systèmes de surveillance et d'intervention relatifs aux maladies liées à l'eau déclenchées par les changements climatiques.

¹¹ ECE/MP.WH/WG.1/2021/2-EUCHP/2018917/4.1/2021/WGWH/06, par. 58.

III. Domaine d'activité 1 – Améliorer la gouvernance en matière d'eau et de santé : appui à la mise en œuvre du Programme 2030 par la définition d'objectifs et l'application de mesures correspondantes

Parties chefs de file : Portugal, Roumanie et Suisse

A. Définition d'objectifs et mise en œuvre de mesures d'application

Aperçu des activités menées et des principaux résultats obtenus

8. Ce domaine de programme a continué de jouer un rôle essentiel pour ce qui est de faire progresser l'application du Protocole, notamment en intégrant les propositions de mesures et d'apports techniques formulées dans le cadre d'autres domaines de manière à renforcer la gouvernance et la planification à l'échelle nationale par la définition d'objectifs. Entre 2020 et 2022, les pays ont progressé notablement dans la définition ou la révision de leurs objectifs au titre de l'article 6 du Protocole, sept Parties (Allemagne, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Espagne, Fédération de Russie, Portugal et Tchéquie), ayant communiqué au secrétariat leurs objectifs fixés ou mis à jour au cours de la période triennale. Un certain nombre d'autres pays ont également progressé dans la définition, la révision ou la réalisation de leurs objectifs et ont rendu compte de leurs efforts aux organes relevant du Protocole, notamment à l'Équipe spéciale de la définition d'objectifs et de l'établissement de rapports.

9. Au cours de la période considérée, l'Équipe spéciale, présidée par la Suisse, a tenu ses onzième et douzième réunions (Genève (modalités hybrides)), le 3 novembre 2020 et le 17 novembre 2021), au cours desquelles elle a examiné les progrès accomplis par les Parties et d'autres États dans l'application de l'article 6 du Protocole et examiné les principaux faits marquants survenus aux niveaux mondial et régional dans le suivi de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6¹². En outre, dans le contexte de la pandémie, l'Équipe spéciale a aussi offert aux Parties la possibilité d'échanger des données d'expérience sur les mesures prises dans les domaines de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement, de l'hygiène et de la santé, ainsi que sur les objectifs fixés par les États pour renforcer les mesures de préparation, de réponse et de relèvement en matière de santé publique.

10. En raison de la pandémie et du manque de ressources financières, certaines activités prévues dans ce domaine d'activité n'ont malheureusement pas pu être menées, notamment les ateliers sous-régionaux et les activités de jumelage.

B. Renforcement de la capacité d'établissement de rapports

Aperçu des activités menées et des principaux résultats obtenus

11. Vingt-sept Parties ont participé au cinquième cycle d'établissements de rapports (2021-2022), conformément à l'article 7 (par. 5) du Protocole. En outre, sept autres États ont soumis des rapports récapitulatifs sur une base volontaire, deux d'entre eux présentant pour la première fois un rapport au titre du Protocole. Au total, ce sont donc 34 rapports qui ont été présentés. Le rapport régional sur l'état de la mise en application du Protocole (ECE/MP.WH/2022/5-EUHP/2219533/3.1/2022/MOP-6/11), établi par le secrétariat conjoint avec le concours de l'Institut fédéral suisse des sciences et technologies de l'eau, contient une analyse complète des rapports et en donne une vue d'ensemble. Il y est mis en évidence que l'application des dispositions fondamentales du Protocole relatives à la définition des objectifs et l'établissement de rapports a été renforcée, comme prescrit dans les articles 6 et 7, ce qui a eu des effets positifs sur la santé publique.

¹² Voir les rapports des onzième et douzième réunions, disponibles à l'adresse <https://unece.org/environmental-policy/events/eleventh-meeting-task-force-target-setting-and-reporting> et <https://unece.org/info/events/event/358476>.

IV. Domaine d'activité 2 – Prévention et limitation de l'incidence des maladies liées à l'eau

Parties chefs de file : Bélarus et Norvège

A. Surveillance des maladies liées à l'eau

Aperçu des activités menées et des principaux résultats obtenus

12. Un module de formation annoté complet a été élaboré sur la base du document d'orientation technique intitulé *Surveillance and outbreak management of water-related infectious diseases associated with water-supply systems*¹³ (Surveillance des maladies infectieuses d'origine hydrique associées aux systèmes d'approvisionnement en eau et gestion des flambées épidémiques) – publié dans le cadre du précédent programme de travail – afin d'aider les pays à s'acquitter des obligations qui leur incombent au titre des articles 8 et 13 du Protocole. Bien que l'organisation d'ateliers de renforcement des capacités en présentiel ait été perturbée par la pandémie et reportée à la période triennale 2023-2025, le recours à des supports de formation permettra aux pays de renforcer leurs systèmes de surveillance, de préparation, d'alerte rapide et d'intervention face aux incidents et aux urgences liées à l'eau.

13. Un examen des données disponibles sur l'occurrence de la légionellose dans la région paneuropéenne et une enquête visant à évaluer les cadres de réglementation et de surveillance des légionelles ont été menés avec l'appui du Bélarus, de la Hongrie et du Centre collaborateur de l'OMS pour la gestion des ressources en eau et la communication des risques aux fins de la promotion de la santé (Université de Bonn, Allemagne). Une réunion régionale d'experts sur la prévention de la légionellose et la lutte contre cette maladie (tenue en ligne du 30 novembre au 2 décembre 2021), à laquelle ont participé plus de 70 experts de 28 pays, a été organisée pour évaluer la prévalence de la légionellose dans la région, favoriser les échanges de bonnes pratiques et définir les actions prioritaires à mener dans le cadre du Protocole aux fins de la prévention de la légionellose et de la lutte contre cette maladie¹⁴.

14. Ces activités ont appuyé les mesures prises par les pays pour atteindre leurs objectifs en matière de santé et pour renforcer leurs capacités essentielles de surveillance, d'intervention et de communication, comme l'exige le Règlement sanitaire international, ainsi que pour atteindre les cibles 3.3 et 3.9 des objectifs de développement durable.

15. Un webinaire consacré à la surveillance de la présence du virus de la COVID-19 dans les eaux usées a été organisé le 15 octobre 2020 pour diffuser les résultats d'une première consultation d'experts de l'OMS¹⁵ tenue sur ce sujet (en ligne, 23 juillet 2020) et les recommandations pertinentes de l'OMS, telles que celle intitulée « Environmental surveillance for SARS-CoV-2 to complement public health surveillance: Interim Guidance¹⁶ » (Surveillance environnementale du SARS-CoV-2 en complément de la surveillance en matière de santé publique : orientations provisoires). À cette occasion, la notion de surveillance du SARS-CoV-2 dans les eaux usées et des cas d'utilisation a été présentée, ainsi que des exemples nationaux, et les participants ont discuté des possibilités de promotion de cette surveillance dans le cadre de la surveillance de la santé publique et des difficultés afférentes, ainsi que des travaux qui pourraient être menés dans le cadre du Protocole.

16. Une deuxième consultation d'experts sur les besoins de santé publique liés à la surveillance du SARS-CoV-2 dans les eaux usées (en ligne, 30 novembre 2020) a facilité l'échange d'expériences entre les pays¹⁷. Les discussions qui ont eu lieu à ces réunions ont permis de définir la portée du document intitulé « Wastewater surveillance of SARS-CoV-2:

¹³ Voir <https://apps.who.int/iris/handle/10665/329403>.

¹⁴ Voir www.who.int/europe/publications/i/item/WHO-EURO-2022-5733-45498-65125.

¹⁵ Voir <https://apps.who.int/iris/handle/10665/334305>.

¹⁶ Voir www.who.int/publications/i/item/WHO-HEP-ECH-WSH-2022.1.

¹⁷ Voir www.who.int/europe/publications/i/item/WHO-EURO-2021-1965-41716-57097.

Questions and answers (Q&A) »¹⁸ (Surveillance du SARS-CoV-2 dans les eaux usées : questions et réponses).

B. Surveillance de la qualité de l'eau potable

Aperçu des activités menées et des principaux résultats obtenus

17. Un module de formation annoté a été élaboré sur la base du document d'orientation intitulé *Strengthening drinking-water surveillance using risk-based approaches*¹⁹ (Renforcer la surveillance de la qualité de l'eau potable à l'aide de méthodes fondées sur l'évaluation des risques), qui avait été publié dans le cadre du précédent programme de travail. Ce module présente les principaux facteurs de la surveillance de la qualité de l'eau potable, la notion de méthode de surveillance fondée sur l'évaluation des risques et des études de cas concrets, et propose des tests de connaissances. Le Centre collaborateur de l'OMS de l'Université du Surrey (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) a appuyé son élaboration. Les sessions de formation dans les pays ont été reportées à la période triennale 2023-2025 en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19.

18. Un appui technique a été fourni à l'Azerbaïdjan pour l'élaboration de normes nationales actualisées de qualité de l'eau potable, notamment dans le cadre d'une consultation au niveau national (Bakou, 25-27 mai 2022) visant à soutenir les travaux du groupe de travail interinstitutions. Les travaux ont été axés sur l'établissement d'un état des lieux, la définition de la portée des normes, l'intégration des principes clefs d'une démarche fondée sur le plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau ainsi que la fourniture de conseils sur des approches programmatiques efficaces de la surveillance.

19. Ces activités aident les pays à traduire les principales recommandations figurant dans les *Directives de qualité pour l'eau de boisson* de l'OMS dans la réglementation nationale et favorisent l'application de la directive de l'Union européenne relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et de l'article 6 (par. 5 c) du Protocole, qui a pour objet la mise en place et le maintien d'un cadre législatif et institutionnel permettant de surveiller et de faire respecter les normes de qualité de l'eau potable.

V. Domaine d'activité 3 – Eau, assainissement et hygiène en milieu institutionnel

Parties et pays chefs de file : Hongrie, République de Moldova et Géorgie

A. Amélioration de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène dans les établissements scolaires

Aperçu des activités menées et des principaux résultats obtenus

20. Les activités menées ont contribué à améliorer la santé et l'apprentissage dans les écoles grâce à des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène sûrs. Elles ont favorisé la collaboration entre les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'environnement, ainsi que la coopération avec les organisations concernées (par exemple, les organisations de jeunes, la fondation du Réseau européen des Écoles-santé et l'UNICEF). Elles ont également contribué à assurer le fonctionnement des écoles pendant la pandémie, ont mis l'accent sur l'amélioration de l'hygiène des mains dans les espaces publics et ont été l'occasion de plaider en faveur de meilleures conditions d'hygiène menstruelle dans les écoles.

¹⁸ Voir <https://wsh.cmail19.com/t/d-l-fgyhll-tduktfkh-y>.

¹⁹ Voir <https://apps.who.int/iris/handle/10665/329396>.

21. Des outils et des campagnes de communication ont été élaborés, notamment une série d'affiches sur le thème de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène dans les écoles à l'intention des élèves²⁰, des affiches de sensibilisation à la santé menstruelle²¹ et une collection d'histoires racontées par le personnel scolaire et les élèves de la région sur la gestion de l'hygiène menstruelle à l'école²².

22. Un webinaire intitulé « Hygiène des mains et pratiques en la matière : comment en faire une réalité ? », qui a réuni plus de 270 participants, a été organisé le 21 avril 2021 et a marqué le lancement de l'Initiative « Hygiène des mains pour tous » dans la région paneuropéenne. À l'occasion de ce webinaire, des initiatives nationales ont été présentées.

23. Deux ateliers sous-régionaux ont été organisés, l'un pour l'Europe de l'Est (en ligne, 6-8 juillet 2021) et l'autre pour l'Europe du Sud-Est (4-6 avril 2022). Les représentants de 15 pays et d'organisations partenaires qui y ont participé ont discuté des mesures stratégiques et pratiques à prendre pour améliorer les services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène dans les écoles et ont mis en commun les bonnes pratiques que les pays adoptent pour offrir aux élèves les mêmes possibilités d'apprentissage et garantir leur bien-être, notamment dans le contexte de la lutte contre la pandémie.

24. Un appui technique a été fourni aux pays (Kazakhstan, Kirghizistan, Serbie et Tadjikistan) et aux organisations partenaires (UNICEF, fondation du Réseau européen des Écoles-santé Network) pour l'utilisation des outils élaborés dans le cadre du Protocole aux fins de l'évaluation et de l'amélioration des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène dans les écoles. Cet appui a permis d'améliorer les capacités de surveillance et la base de connaissance. En 2022, 30 pays de la région ont ainsi fait état de progrès dans la réalisation de la cible 4.a des objectifs de développement durable.

25. Une réunion d'experts sur l'augmentation de la consommation d'eau potable en vue de diminuer la consommation de boissons sucrées et de réduire les déchets plastiques s'est tenue à Moscou les 27 et 28 février 2020. Elle a facilité les échanges de bonnes pratiques en matière de promotion de la consommation de l'eau du robinet dans les écoles et dans d'autres contextes ainsi que l'élaboration d'un ensemble d'outils à l'intention des décideurs locaux.

B. Amélioration de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène dans les établissements de soins de santé

Aperçu des activités menées et des principaux résultats obtenus

26. Les activités menées ont permis de faire progresser la mise en œuvre la résolution 72.7 de l'Assemblée mondiale de la Santé. Deux publications importantes ont été élaborées : a) *Improving quality of care through better water, sanitation and hygiene: A pan-European perspective* (Améliorer la qualité des soins grâce à un renforcement de la qualité de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène : une perspective paneuropéenne) (à paraître), qui présente les données dont disposent les décideurs pour donner la priorité à l'approvisionnement en eau, à l'assainissement et à l'hygiène en tant que composantes essentielles de la qualité des soins et qui offre un aperçu des conditions observées dans la région paneuropéenne, des bonnes pratiques et des nouvelles priorités ; b) *Water, sanitation and hygiene in health-care facilities: A practical tool for situation assessment and improvement planning* (L'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les établissements de santé : un outil pratique pour l'évaluation de la situation et la planification des améliorations) (à paraître), qui vise à aider les pays à créer ou à mettre à jour les bases de données nationales et à renforcer la surveillance des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène dans les établissements de soins de santé.

²⁰ Voir www.who.int/europe/multi-media/item/poster-series-on-wash-in-schools-for-pupils.

²¹ Voir <https://www.who.int/europe/multi-media/item/menstrual-hygiene-management---ending-discrimination-improving-health-and-education>.

²² Voir <https://www.who.int/europe/fr/news/item/27-05-2022-education-and-provisions-for-adequate-menstrual-hygiene-management-at-school-can-prevent-adverse-health-consequences>.

27. Un appui technique a été fourni à six pays (Géorgie, Hongrie, Monténégro, République de Moldova, Serbie et Tadjikistan) pour les aider à mener des enquêtes approfondies représentatives au niveau national et à examiner les cadres de gouvernance des services d’approvisionnement en eau, d’assainissement et d’hygiène dans les établissements de soins de santé.

28. Les activités menées ont fait progresser la définition d’objectifs nationaux, l’amélioration de la base de données et la surveillance. En 2020-2021, plus de 10 pays ont ainsi fait état de progrès en matière d’approvisionnement en eau, d’assainissement et d’hygiène dans les établissements de soins de santé, conformément à l’objectif de développement durable n° 6. Ces activités ont permis de renforcer la coordination entre les acteurs du secteur de l’eau, de l’assainissement et de l’hygiène et les secteurs connexes. Elles ont eu pour effet que dans plusieurs pays, les aspects liés à l’eau, à l’assainissement et à l’hygiène dans le contexte de la fourniture des soins de santé ont été intégrés dans les politiques et réglementations nationales en matière de résistance aux antimicrobiens, de lutte anti-infectieuse, de santé environnementale, de stratégies de santé publique et de systèmes de surveillance connexes, ainsi que dans les déclarations internationales telles que la Déclaration de Douchanbé adoptée à la deuxième Conférence internationale de haut niveau sur la Décennie internationale d’action sur le thème « L’eau et le développement durable » (2018-2028) (Douchanbé, 6-9 juin 2022)²³.

VI. Domaine d’activité 4 – Petits systèmes d’approvisionnement en eau et d’assainissement

Parties chefs de file : Allemagne et Serbie

Aperçu des activités menées et des principaux résultats obtenus

29. Grâce aux travaux menés dans le cadre de ce domaine d’activité, le Protocole est devenu un cadre opérationnel permettant d’attirer l’attention sur les petits systèmes d’approvisionnement en eau et d’assainissement, de renforcer la base de connaissances relative à ces systèmes et de faciliter la mise en œuvre de mesures en faveur de leur gestion sûre.

30. Le webinaire intitulé « N’oubliez pas les petits systèmes » (8 juillet 2020) a marqué le lancement de la publication *Costing and financing of small-scale water supply and sanitation services*²⁴ (Coûts et financement des petits systèmes d’approvisionnement en eau et d’assainissement), qui a été élaborée dans le cadre du Protocole. Les participants à ce webinaire ont mis en avant les concepts clefs qui sous-tendent les stratégies de financement durable et ont présenté des exemples de mesures mises en place avec succès dans plusieurs pays de la région paneuropéenne, l’objectif étant que celles-ci soient adoptées à plus grande échelle.

31. La publication *Plan de gestion de la sécurité sanitaire de l’eau : guide pratique pour l’amélioration de la sécurité sanitaire de l’eau potable dans les petites communautés*²⁵ a été révisée pour rendre compte des enseignements tirés de la récente mise en œuvre du Plan de gestion de la sécurité sanitaire de l’eau, prendre en considération les changements climatiques et renforcer le lien entre l’approvisionnement en eau potable et l’assainissement. Un ensemble de supports pédagogiques complémentaires visant à soutenir l’application des plans de gestion de la sécurité sanitaire de l’eau dans les petits systèmes d’approvisionnement en eau de la région paneuropéenne est en cours d’élaboration et sera achevé au cours de la prochaine période couverte par le programme.

32. Les rapports récapitulatifs nationaux soumis par les Parties et d’autres États dans le cadre du quatrième cycle d’établissement de rapports ont été analysés afin d’en extraire des informations sur les petits systèmes d’approvisionnement en eau et d’assainissement. Une

²³ Voir <https://www.unwater.org/news/%E2%80%98dushanbe-declaration%E2%80%99-second-high-level-conference-international-decade-action>.

²⁴ Voir <https://apps.who.int/iris/handle/10665/331843>.

²⁵ Voir <https://apps.who.int/iris/handle/10665/329537>.

enquête complémentaire en ligne et des entretiens approfondis ont été menés pour recueillir des informations plus détaillées sur les objectifs fixés par les Parties, recenser les bonnes pratiques et déterminer les lacunes et les besoins en matière de données concernant les petits systèmes. À l'issue de ces travaux, un rapport intitulé *Small-scale water supply and sanitation systems: Country activities towards achieving safe services* (Petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement : Activités nationales visant à assurer des services sûrs) (à paraître) a été élaboré afin d'analyser les efforts consentis et les progrès accomplis par les pays et de faciliter la définition d'objectifs et l'élaboration de politiques et de stratégies nationales visant à améliorer ces systèmes.

33. Un projet de planification intégrée de la sécurité sanitaire de l'eau et de l'assainissement a été mis en œuvre dans des zones rurales de Serbie pour appuyer la fourniture de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement sûrs dans les petits systèmes et pour évaluer et démontrer la faisabilité d'une telle approche grâce à la mise en œuvre de projets pilotes sur certains sites. Parmi les résultats du projet, on peut citer la sensibilisation des principales parties prenantes aux risques liés à des systèmes et des pratiques d'assainissement inadéquates, notamment en ce qui concerne la sécurité sanitaire de l'eau potable, et l'élaboration d'un plan visant à améliorer la sécurité de la gestion des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement. L'expérience et les enseignements tirés de la planification intégrée de la sécurité sanitaire de l'eau et de l'assainissement seront consignés et pourront servir de modèle sur le territoire national et au-delà, l'objectif étant de transposer ces approches intégrées à plus grande échelle. Le projet est soutenu par le programme d'assistance consultative du Ministère fédéral allemand de l'environnement, de la protection de la nature, de la sûreté nucléaire et de la protection des consommateurs et bénéficie de l'appui technique de l'Institut de santé publique de Serbie, de l'Institut national de la santé publique et de l'environnement des Pays-Bas et de l'Agence allemande pour l'environnement.

34. Une consultation d'experts sur l'assainissement sur site dans la région paneuropéenne a été organisée en coopération avec le domaine d'activité 5 (voir les détails dans la section VII).

VII. Domaine d'activité 5 – Gestion sûre et efficace des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement

Parties chefs de file : Bosnie-Herzégovine et Pays-Bas

Aperçu des activités menées et des principaux résultats obtenus

35. Pour faire face à la pandémie, les pays qui en faisaient la demande ont reçu des conseils techniques sur la gestion sûre des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène, sur la fourniture de ces services aux communautés, dans les milieux vulnérables et autres zones à haut risque, notamment sur la désinfection des installations d'alimentation en eau potable, le traitement de l'eau consommée par les ménages, la surveillance des systèmes d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement et la remise en service sûre des bâtiments après une fermeture temporaire pour prévenir les problèmes liés à la qualité de l'eau. Un webinaire sur les services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène aux fins de la prévention de la COVID-19 a été organisé (8 avril 2020) afin de diffuser les messages clés du document de l'OMS et de l'UNICEF intitulé « Orientations provisoire : Eau, assainissement, hygiène et gestion des déchets pour le SRAS-CoV-2, le virus à l'origine du COVID-19 »²⁶, présenter les activités actuellement menées par les pays et les données d'expérience nationales et examiner ce qui a été fait pour améliorer l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'hygiène dans le contexte des mesures prises pour se préparer à la COVID-19 et y faire face. Le webinaire a rassemblé 350 participants et a donné lieu à des conseils pratiques rédigés sous

²⁶ Voir https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/334037/WHO-2019-nCoV-IPC_WASH-2020.4-fre.pdf.

forme de questions-réponses, qui ont immédiatement été diffusés auprès des pays afin d'appuyer les mesures qu'ils prenaient pour faire face à la pandémie.

36. Les travaux visant à améliorer les systèmes d'assainissement pourraient être intensifiés. Une première consultation d'experts sur l'assainissement sur site dans la région paneuropéenne (en ligne, 5-7 octobre 2021) a été organisée en coordination avec le domaine d'activité 4 et a rassemblé plus de 60 participants de 25 pays. Elle a permis de mieux comprendre la situation et les défis liés aux systèmes d'assainissement sur site, de promouvoir l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques en matière de réglementation, de gestion et de surveillance de ces systèmes, et de discuter des mesures que les pays devraient prendre en priorité dans le cadre du Protocole.

37. Une autre étape importante a été franchie avec l'élaboration de la publication *Delivering safe sanitation for all: Areas for action to improve the situation in the pan-European region* (Assurer un assainissement sûr pour tous : domaines d'action pour améliorer la situation dans la région paneuropéenne) (à paraître). Cette publication donne un aperçu de la situation dans les domaines de l'assainissement et de la gestion des eaux usées ainsi que des difficultés existantes et nouvelles que pose la fourniture de services d'assainissement sûrs et durables dans la région, et propose des lignes d'action pour renforcer la gouvernance de l'assainissement. Elle a été élaborée avec l'appui des participants à la deuxième consultation d'experts sur l'assainissement dans la région paneuropéenne (en ligne, 24 juin 2022), qui ont abordé les aspects liés à la gouvernance, à la gestion et à la surveillance des systèmes d'assainissement et ont mis en commun des bonnes pratiques, ce qui a permis de définir la portée de la publication et les thèmes qui y seront abordés.

38. L'attention accrue accordée aux questions liées à l'assainissement intéressant le Protocole constitue un progrès notable accompli au cours de la période considérée. Les activités menées, axées sur l'accélération et l'intensification de la mise en œuvre des actions proposées par les décideurs, avaient pour objectif d'améliorer les mécanismes de gouvernance afin de garantir la sûreté des services d'assainissement et de gestion des eaux usées. Ce domaine d'activité continue de jouer le rôle d'une ressource technique à l'appui de la mise en œuvre par les pays des principales recommandations des *Directives de qualité pour l'eau de boisson* de l'OMS et des *Lignes directrices relatives à l'assainissement et à la santé* de l'OMS, notamment l'adoption de la gestion fondée sur les risques dans les réglementations, la surveillance et les pratiques à l'échelle nationale.

39. D'autres activités ont été menées en étroite coordination avec d'autres domaines thématiques, en particulier avec le domaine d'activité 7 (voir la section IX pour de plus amples informations).

40. En soutien au projet de terrain sur la planification intégrée de la sécurité sanitaire de l'eau et d'assainissement en Serbie (voir la section VI pour de plus amples informations), un atelier de sensibilisation à la planification de la sécurité sanitaire de l'eau et d'assainissement a été organisé (Belgrade (modalités hybrides), 16 juin 2021), ainsi qu'un atelier de renforcement des capacités poussé sur la planification intégrée de la sécurité sanitaire de l'eau et d'assainissement (Belgrade (modalités hybrides), 21-23 septembre 2021) afin de former les facilitateurs et les membres des équipes locales à diriger la mise en œuvre de cette approche.

VIII. Domaine d'activité 6 – Accès équitable à l'eau et à l'assainissement : mettre en pratique le droit fondamental à l'eau et à l'assainissement

Parties chefs de file : France et Hongrie

Aperçu des activités menées et des principaux résultats obtenus

41. Les travaux facilitant le respect de l'obligation prévue par le Protocole d'assurer l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous, notamment pour les personnes défavorisées ou socialement exclues comme indiqué à l'article 5 (par. 1), sont restés une activité phare dans le cadre de l'action menée au titre du Protocole. Les activités menées au cours de cette

période triennale ont contribué à la réalisation progressive des droits fondamentaux à l'eau et à l'assainissement dans la région paneuropéenne et ont facilité l'échange de bonnes pratiques sur l'atténuation de l'impact de la COVID-19 sur l'accès aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement ainsi que l'élaboration de documents d'orientation.

42. Au Bélarus, l'évaluation de la situation sur le plan de l'égalité d'accès à l'eau et à l'assainissement dans le cadre de la publication intitulée « L'Outil d'évaluation concernant l'équité en matière d'accès : Un appui aux processus d'élaboration des politiques favorisant la réalisation du droit fondamental à l'eau et à l'assainissement »²⁷ a été achevée en janvier 2020.

43. En avril 2020, une campagne en ligne menée par le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement pour célébrer le dixième anniversaire de la reconnaissance des droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement a été l'occasion de promouvoir les outils visant à garantir l'équité en matière d'accès et leur utilité dans la réalisation de ces droits de l'homme. Avec l'arrivée de la pandémie en 2020, le secrétariat a organisé un webinaire sur l'équité en matière d'accès aux services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène (22 juillet 2020) à l'intention des pays paneuropéens afin de leur permettre de mettre en commun leurs expériences en matière d'accès équitable à ces services en période de pandémie et de souligner l'utilité des outils sur l'équité en matière d'accès qui ont été créés au titre du Protocole.

44. La sixième réunion du groupe d'experts de l'équité en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement dans le cadre du Protocole sur l'eau et la santé (en ligne, 24 et 25 mars 2021), qui a rassemblé 69 participants de 23 pays et organisations, a permis de mettre en commun les expériences sur l'évaluation de la situation, l'élaboration de plans d'action et la mise en œuvre de mesures. Les participants ont notamment discuté de la refonte de la directive de l'Union européenne relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, qui est entrée en vigueur en janvier 2020 et qui invite les États membres à prendre les mesures nécessaires pour améliorer ou préserver l'accès de tous à l'eau destinée à la consommation humaine, en particulier des groupes vulnérables et marginalisés. Ils ont examiné la pertinence des documents d'orientation sur l'équité en matière d'accès. En outre, ils ont mis en commun les enseignements théoriques et pratiques pour améliorer l'équité en matière d'accès dans le contexte de la COVID-19.

45. L'atelier régional sur l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement (Genève (modalités hybrides), 13 et 14 juin 2022), auquel 82 personnes de 30 pays ont participé, a jeté les bases de la révision de l'Outil d'évaluation concernant l'équité en matière d'accès afin de l'adapter aux défis actuels tels que la pandémie. En outre, il a été l'occasion d'examiner les nouvelles politiques sur l'équité en matière d'accès adoptées dans la région paneuropéenne. Les pays de l'Union européenne et les pays tiers ont longuement examiné la transposition et la mise en œuvre de la refonte de la directive de l'Union européenne relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, en particulier à la lumière des obligations qui en découlent en matière d'accès à l'eau. En outre, les participants ont examiné les possibilités d'action et les bonnes pratiques visant à rendre les services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement abordables, ainsi que les travaux qui pourraient être menés dans le cadre du Protocole.

46. Le Groupe d'experts, avec l'appui des Parties chefs de file et du cosecrétariat, a élaboré la publication intitulée *Making water and sanitation affordable for all: Policy options and good practices to ensure the affordability of safe drinking water and sanitation services in the pan-European region* (Rendre l'eau et l'assainissement abordables pour tous : options et bonnes pratiques pour rendre abordables l'eau potable et les services d'assainissement dans la région paneuropéenne)²⁸, qui décortique le concept d'abordabilité et recense et analyse les différentes options dont disposent les pouvoirs publics pour répondre aux problèmes d'abordabilité et présente les bonnes pratiques adoptées dans la région paneuropéenne.

²⁷ Publication des Nations Unies, ECE/MP.WH/8.

²⁸ Publication des Nations Unies, ECE/MP.WH/20.

IX. Domaine d'activité 7 – Amélioration de la résilience face aux changements climatiques

Pays chef de file : Italie

Aperçu des activités menées et des principaux résultats obtenus

47. Ce domaine de travail a fourni un cadre de dialogue et de mise en commun des meilleures pratiques visant à renforcer la résilience face aux changements climatiques dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Dans cette optique, les États se sont penchés sur la manière dont ils ont utilisé le cadre offert par le Protocole pour fixer des objectifs tenant compte du climat, ce qui leur a permis d'améliorer les efforts qu'ils déployaient pour renforcer la résilience face aux changements climatiques et l'adaptation dans le contexte de situations météorologiques de plus en plus extrêmes.

48. Un atelier mondial sur le renforcement de la résilience face aux changements climatiques au moyen d'une meilleure gestion de l'eau et de l'assainissement aux niveaux national et transfrontière (Genève (modalités hybrides), 29-31 mars 2021) a été organisé en coordination avec le domaine d'activité 5 et en partenariat avec le secrétariat de la Convention sur l'eau. L'atelier, qui a réuni 368 participants de 50 pays, a permis de constater qu'il était essentiel d'intégrer les questions liées à l'eau et à l'assainissement et les avantages de la coopération transfrontière dans les politiques nationales de lutte contre les changements climatiques afin de renforcer la résilience des économies et des sociétés et d'améliorer la santé et le bien-être des populations, de réduire les risques de catastrophe et de remédier aux lacunes en matière d'adaptation. Il a également permis de mettre en évidence le rôle que jouaient les plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau et d'assainissement dans la construction de systèmes d'eau et d'assainissement sûrs et résilients face aux changements climatiques.

49. La note d'information sur l'amélioration de la résilience face aux changements climatiques à l'aide du Protocole sur l'eau et la santé a été établie à titre de suivi de cet atelier. Elle donne un aperçu de la manière dont le cadre, les domaines de travail et les outils du Protocole peuvent soutenir les actions tenant compte du climat dans le secteur de l'eau et de l'assainissement et fournit des conseils supplémentaires à cet égard. Il a été utilisé comme document de base de la treizième réunion du Groupe de travail de l'eau et de la santé (Genève (modalités hybrides), 19 et 20 mai 2022), qui comprenait une séance spéciale sur le renforcement de la résilience face aux changements climatiques et le Protocole sur l'eau et la santé. La séance spéciale a été l'occasion d'examiner les principales mesures prises par les pays pour faire face aux effets des changements climatiques sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement et la manière d'utiliser la plateforme et d'appliquer les outils fournis par le Protocole pour renforcer la résilience face aux changements climatiques.

X. Domaine d'activité 8 – Aide à l'application de la Convention au niveau national

Organismes responsables : Bureau et secrétariat conjoint

Aperçu des activités menées et des principaux résultats obtenus

50. Le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe a fourni une assistance technique à 11 pays (Azerbaïdjan, Croatie, Géorgie, Hongrie, Kazakhstan, Monténégro, République de Moldova, Serbie, Tadjikistan, Tchéquie et Turkménistan) dans le cadre des accords biennaux de collaboration et des stratégies de coopération avec les pays qu'il a conclus avec les ministères de la santé. Les activités menées étaient en phase avec les différents domaines d'activité thématiques du Protocole et ont grandement contribué au renforcement des capacités nationales et locales, en particulier en ce qui concerne la définition d'objectifs et la communication d'informations sur les progrès accomplis, le renforcement de la surveillance de la qualité de l'eau potable et des maladies liées à l'eau, la réalisation d'évaluations systématiques concernant l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'hygiène dans les établissements de soins de santé et les écoles afin de définir des mesures d'amélioration,

l'amélioration de la gestion des petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement et la mise en œuvre d'approches fondées sur les risques dans la gestion de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement.

51. Dans le cadre des dialogues sur les politiques nationales, qui ont permis d'apporter un soutien à 10 pays, dont quatre pays d'Asie centrale, des comités directeurs intersectoriels de haut niveau ont servi de lieux d'échange sur les principaux aspects liés à l'eau et leurs liens étroits avec le programme de travail du Protocole. Dans le cadre de ces travaux, une assistance a été fournie à l'Arménie, à l'Azerbaïdjan, au Bélarus, à la République de Moldova et à l'Ukraine pour la définition et la révision des objectifs ainsi que pour l'établissement des rapports. Les dialogues sur les politiques nationales ont également permis de faciliter l'adhésion du Kazakhstan au Protocole et de promouvoir les avantages offerts par cet instrument dans le cadre du projet relatif aux dialogues sur les politiques nationales en Asie centrale menés dans le cadre de l'Initiative de l'Union européenne pour l'eau. En outre, l'atelier sur l'interdépendance entre l'eau, la santé et l'égalité des sexes aux fins d'une gestion efficace de l'eau en Asie centrale et en Afghanistan dans le monde de l'après-COVID-19 (en ligne, 15 et 16 mars 2021), organisé avec l'appui du mécanisme des dialogues sur les politiques nationales, a permis de renforcer les capacités nationales et locales afin d'améliorer la gestion de l'eau.

52. En outre, certaines activités de communication et de sensibilisation, comme la brochure intitulée « Le Protocole sur l'eau et la santé : Encourager l'action dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, de l'hygiène et de la santé »²⁹ et la séance d'information spéciale sur le Protocole à l'intention des missions permanentes basées à Genève (6 novembre 2021), ont contribué à mieux faire connaître le Protocole et à promouvoir l'adhésion à cet instrument.

XI. Domaine d'activité 9 – Procédure d'examen du respect des dispositions

Organisme responsable : Comité d'examen du respect des dispositions

Aperçu des activités menées et des principaux résultats obtenus

53. Le Comité a examiné la façon dont les Parties respectaient l'obligation qui leur est faite de fixer des objectifs et des échéances au titre du Protocole afin d'avoir une idée précise de la situation en ce qui concerne la définition des objectifs par les Parties. Mettant à profit les activités menées au cours de la période triennale précédente, le Comité a demandé aux Parties qui n'avaient pas encore communiqué leurs objectifs de fournir des informations sur leur processus de définition desdits objectifs ou de communiquer les objectifs déjà fixés. Dans ce contexte, trois Parties qui avaient fixé ou revu leurs objectifs au titre du Protocole les ont communiqués au secrétariat et deux autres Parties ont fourni des informations claires sur les progrès réalisés dans la définition d'objectifs.

54. Entre 2020 et 2021, le Comité a aussi mené des consultations avec la Fédération de Russie. Le bilan établi à l'issue de ces consultations a permis de déterminer les attentes et les besoins précis de la Fédération de Russie compte tenu de sa situation en matière d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de santé, ainsi que les difficultés qu'elle pourrait rencontrer pour ce qui est de fixer des objectifs au titre du Protocole. Des lignes directrices ont été élaborées pour faciliter la mise en œuvre du Protocole sur la base des résultats du bilan, et des conseils ont été prodigués aux représentants du pays à la vingt-deuxième réunion du Comité (Genève (modalités hybrides), 16 novembre 2021)³⁰.

55. À l'issue du processus de consultation, la Fédération de Russie a élaboré un projet d'objectifs comprenant des informations claires sur leur correspondance avec les domaines visés à l'article 6 du Protocole, prévoyant un calendrier pour les atteindre et précisant les instruments normatifs dans lesquels les objectifs sont énoncés et les organismes responsables de leur réalisation au niveau fédéral.

²⁹ Publication des Nations Unies, ECE/MP.WH/21.

³⁰ ECE/MP.WH/C.1/2021/4-EUCHP/2018917/4.1/2021/CC2/06, par. 12 à 18.

56. Les représentants de la Fédération de Russie ont souligné que le processus de consultation avait contribué à faire avancer la fixation d'objectifs au niveau national, et que les consultations avaient été l'occasion d'un dialogue intersectoriel au sein du groupe de travail interinstitutions créé pour faciliter la mise en œuvre du Protocole.

57. Aucune demande n'a été soumise au Comité, aucune question ne lui a été renvoyée et aucune communication ne lui a été adressée pendant la période intersessions.

58. Le Comité s'est employé à mieux faire connaître ses travaux, notamment en élaborant un résumé analytique de la note interprétative intitulée « Les dispositions du Protocole sur l'eau et la santé et leurs liens avec le droit de l'Union européenne dans les domaines de l'eau et de la santé », élaborée dans le cadre du processus de consultation avec l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie au cours de la période triennale précédente.

59. Enfin, le Comité a analysé les rapports récapitulatifs soumis par les Parties et d'autres États au titre du cinquième cycle d'établissement des rapports en mettant l'accent sur l'exhaustivité, la cohérence, l'exactitude et la qualité des rapports et sur les problèmes graves liés au respect des dispositions.

60. Au cours de la période considérée, le Comité d'examen du respect des dispositions, dont la CEE assure le secrétariat, a tenu ses dix-neuvième, vingtième, vingt et unième, vingt-deuxième et vingt-troisième réunions, respectivement le 15 mai 2020, le 2 novembre 2020 (toutes deux en ligne), les 15 et 16 juin 2021, le 16 novembre 2021 et le 7 juin 2022 (toutes à Genève (modalités hybrides)).

61. Un compte rendu détaillé des travaux du Comité, qui comprend les considérations résultant du cinquième cycle d'établissement des rapports, figure dans le rapport présenté par le Comité à la sixième Réunion des Parties (ECE/MP.WH/2022/6-EUCHP/2219533/3.1/2022/MOP-6/12). Ce rapport contient également un projet de décision sur les questions générales concernant le respect des dispositions qui sera soumis à la Réunion des Parties pour adoption.
